Marketing Territorial









Programme 2023-2027

Fiche-action n°5 : « Mettre en réseau les acteurs du tourisme, développer de nouveaux outils de marketing territorial »

Le PETR du Soissonnais et du Valois vise à transformer son territoire en une destination touristique dynamique, en valorisant son tourisme mémoriel, ses atouts naturels, et ses produits locaux, comme le haricot de Soissons. Les offices de tourisme sont désormais fusionnés sous un seul Office de Tourisme pour mieux coordonner les efforts et projets du territoire.

Grâce au programme LEADER, le territoire peut renforcer son réseau touristique et promouvoir son identité unique, contribuant ainsi à un développement économique durable.



OBJECTIFS

- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique
- Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition, pour et par les territoires ruraux
- Renforcer les partenariats et la coordination des acteurs
- Poursuivre la structuration de la filière tourisme sur le territoire et en assurer la promotion

MONTANT ET TAUX D'AIDE



Autofinancement minimum obligatoire 3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)



Autre financement public obligatoire

30 000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)

MISE EN RÉSEAU MARKETING TERRITORIAL

- Soutien à tout projet numérique, physique ou papier permettant de diffuser et/ou d'améliorer la circulation de l'information et la promotion des activités touristiques, culturelles et de loisirs sur le territoire Soissonnais Valois.
- Soutien à tout projet numérique, physique ou papier qui permet de mettre en avant un aspect et/ou globalement l'identité du territoire et/ou son histoire.
- Soutien au développement et à la redynamisation des jumelages par des visites culturelles, marchés/foires pour promouvoir des produits locaux.
- Soutien à toute création d'outils numériques ou papiers incitant le visiteur à découvrir un ou différents sites sur le territoire.

DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.